

La guerre contre les armes est déclarée



► La lutte contre la prolifération des armes légères se concrétise aux Nations unies avec un instrument sur la traçabilité. Aux Etats nationaux – ou régions compétentes – d'agir en cohérence.



Bernard ADAM

Directeur du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité - GRIP (1)

Le 6 au 17 juin 2005 se tient à New York la dernière des trois réunions du groupe d'experts des Nations unies chargé d'élaborer un instrument international sur la traçabilité des armes légères. Le texte qui émergera de cette réunion sera ensuite adopté par l'Assemblée générale des Nations unies cet automne. Puis, il sera soumis à la signature des Etats.

Si certains points restent en suspens (texte juridiquement contraignant, inclusion ou non des munitions, type de suivi), on peut déjà parler d'une avancée importante vers un meilleur contrôle des transferts et d'un outil essentiel dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Après l'échec de la conférence de révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, ce succès attendu devrait quelque peu atténuer la déception des Etats qui travaillent à l'amélioration de la sécurité internationale.

Depuis la fin des années 90, cette question est devenue une préoccupation majeure de la communauté internationale et figure à l'agenda de plusieurs réunions officielles.

Ce regain d'intérêt est lié à l'émergence de deux concepts dans la conduite des relations internationales. D'une part, celui de la "prévention des conflits": le règlement pacifique des conflits est préférable et moins coûteux aux plans humain et financier. Mieux, il faut éviter les conflits armés, d'autant plus qu'ils sont très difficiles à arrêter, une fois qu'ils ont éclaté. D'autre part, le concept de "sécurité humaine" indique qu'il est temps de prendre également en considération le sort des individus, en complément de la recherche d'une meilleure "sécurité nationale et internationale".

L'enjeu commence à être bien perçu. On estime qu'il y a dans le monde 640 millions d'armes légères. Chaque année, elles seraient à l'origine de nombreuses morts, estimées à 500 000 (dont 300 000 dans les conflits armés) soit en moyenne, un mort chaque minute. Le constat est

clair: il y a trop d'armes et trop de victimes. Ainsi, Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, a qualifié les armes légères d'"armes de destruction massive". Car le grand paradoxe est que, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ce sont les armes légères qui tuent à grande échelle. Or, elles étaient jusqu'il y a peu quasiment absentes du droit international, contrairement aux armes nucléaires, chimiques et biologiques.

KOFI ANNAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES, A QUALIFIÉ LES ARMES LÉGÈRES D'"ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE".

Depuis quelques années, cette situation se modifie peu à peu. En juillet 2001, la première conférence des Nations unies sur les armes légères a adopté un "programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects". Deux ans plus tard, en juillet 2003, une première réunion biennale en examinait l'application. Cette année, du 11 au 15 juillet 2005, une deuxième réunion biennale fera le même exercice.

Et en juillet 2006, une nouvelle conférence réexaminera le plan d'action décidé en 2001 et devrait lancer de nouvelles initiatives, notamment sur le contrôle des courtiers (les intermédiaires dans les ventes d'armement), ainsi que sur les critères relatifs aux exportations d'armes en vue d'un futur "traité sur le commerce des armes". La mise en place du groupe d'experts qui finalise actuellement l'instrument international sur la traçabilité des armes légères est l'une des concrétisations du plan d'action de 2001.

Lutter contre les trafics d'armes et la

prolifération des armes légères doit se faire sur deux fronts. D'une part, freiner l'utilisation des armements, principalement dans les pays du Sud, par un meilleur contrôle des transferts et des stocks et des opérations de désarmement et de destruction des armes collectées. L'Afrique est sans doute le continent qui souffre le plus des conflits armés et de la prolifération des armes légères.

Limiter l'usage des armes légères

Le Conseil de sécurité des Nations unies a d'ailleurs décrété des embargos sur les armes vers plusieurs pays africains en conflit: Somalie, Libéria, Rwanda, Sierra Leone, RDC, Soudan, Côte-d'Ivoire.

En Afrique même, plusieurs initiatives se sont également développées. Quinze pays d'Afrique de l'Ouest ont adopté un moratoire sur les transferts et la fabrication d'armes légères en 1998, et l'ont renouvelé en 2001. A la fin de 2005, une conférence se tiendra à Niamey (Niger) afin de transformer ce moratoire en un traité juridiquement contraignant.

Dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, 11 pays ont signé en 2000 la "déclaration de Nairobi", devenue en avril 2004 un texte juridiquement contraignant intitulé "Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre".

Concrètement, les pays signataires se

sont engagés à adopter chacun un "plan national d'action" afin de mettre en place une réglementation et des moyens concrets pour mieux contrôler et réduire la détention et la circulation des armes légères.

Plusieurs réunions ont récemment réuni des parlementaires de RDC, du Rwanda et du Burundi afin de coopérer à la mise en place de ces plans et d'harmoniser les législations nationales (réunions à Bujumbura en mars 2004, à Bruxelles en octobre 2004 et à Kigali en avril 2005).

Limiter les exportations

L'autre front de lutte consiste à limiter et mieux surveiller les exportations d'armes au départ des pays producteurs. Cet aspect est important et est régulièrement rappelé par les responsables politiques des pays du Sud.

L'Union européenne a déjà adopté en mai 1998, le "code de conduite sur les exportations d'armes", qui sera revu dans les prochains mois, ainsi qu'une "action commune" (décembre 1998) précisant la contribution de l'UE à "la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères". En ce moment, de nouvelles discussions ont lieu en vue d'adopter dans quelques mois une "stratégie de l'UE sur les armes légères et leurs munitions". L'objectif serait d'être plus offensif et plus concret dans la lutte contre la prolifération des armes légères, notamment en adoptant une attitude plus préventive que réactive et en fixant une priorité sur l'Afrique.

Mais tous les efforts réalisés dans les institutions internationales et régionales ne pourront pas être suivis d'effets concrets si les Etats nationaux (ou les régions en Belgique), qui restent les premières autorités compétentes en matière d'exportations d'armes, n'adoptent pas eux-mêmes une politique cohérente avec les objectifs poursuivis au plan international.

Ainsi, le 17 février 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une déclaration dans laquelle "il encourage les pays exportateurs d'armes à faire preuve du plus haut niveau de responsabilité dans les transactions concernant les armes légères (...) et encourage les Etats membres à prendre des mesures énergiques afin de limiter la fourniture d'armes légères et de munitions dans les zones d'instabilité". ■

1998 <http://www.grip.org>